

 <p>Réponse du 11.1.2013</p>	<p>2 ans sans distinction</p>	<p>Les clients de Swisscom profitaient déjà d'une garantie de deux ans sur la plupart des appareils. Cas particulier: les appareils Apple, qui bénéficiaient d'une garantie de 1 an jusqu'à fin 2012. Règle à appliquer à l'avenir – deux ans de garantie sur tous les appareils.</p> <p>Afin de satisfaire ses clients, Swisscom offrira dorénavant une garantie de deux ans sur tous les appareils achetés à partir du 1er janvier 2013, sans aucune distinction. Cette disposition s'applique automatiquement. Les clients ne doivent rien entreprendre. Swisscom propose ainsi à ses clients une meilleure prestation que ne le prévoit la loi.</p>
 <p>Réponse du 11.1.2013 (traduction)</p>	<p>2 ans, mais distinction</p>	<p>Sur la base de la discussion actuelle sur les délais de garantie vendeur (Gewährleistungsfristen) et fabricants (Garantieleistungsfristen) pour les produits Apple (iPad etc. iPhone), nous relevons que Sunrise donne la garantie vendeur de 24 mois à tous les clients qui ont acheté leur appareil dans un Sunrise Shop. De cette façon, des défauts existant au moment déjà l'achat sont couverts. A cela s'ajoute la garantie du fabricant respectif. Sunrise est toutefois en discussion avec Apple pour que cette société étende la garantie de fabricant à 24 mois. Des manques qui sont dus à une utilisation inadéquate sont exclus de la garantie. Sunrise accorde ainsi à tous les types une garantie vendeur de 24 mois sur les appareils. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, il y a eu effectivement des confusions entre la garantie fabricant et la garantie du vendeur.</p>
 <p>Réponses des 11 et 16.1.2013</p>	<p>2 ans, sans distinction</p>	<p>Pour faire suite à votre demande, nous vous confirmons qu'Orange accorde une garantie de 24 mois sur les appareils de tous les fabricants de téléphone mobile (y compris Apple). De plus, Orange ne propose aucune prolongation de garantie payante.</p> <p>Orange accorde une garantie légale (garantie en raison des défauts de la chose) de 24 mois sur tous les appareils, y compris Apple et <u>cela sans distinction.</u></p>
 <p>Pas de réponse</p>	<p>2 ans, mais distinction</p>	<p>Pas de réponse directe, mais même si indique offrir la garantie du vendeur de 2 ans, n'offre qu'un an pour les défauts survenus après l'achat par le biais de la garantie du fabricant Apple</p>
 <p>Pas de réponse</p>	<p>1 an ou év. 2 ans, mais distinction <i>A vérifier</i></p>	<p>Pas de réponse directe, mais même si indique offrir la garantie du vendeur de 2 ans, n'offre qu'un an pour les défauts survenus après l'achat par le biais de la garantie du fabricant Apple</p>
 <p>Réponse du 11.1.2013</p>	<p>2 ans, mais éventuelle distinction ? <i>A vérifier</i></p>	<p>Nous avons bien changé les délais de livraison sur notre site. C'est tous noter dans nos conditions générales. Nous avons une garantie de 24 mois pour tous les articles.</p>
 <p>Réponse du 10.1.2013</p>	<p>2 ans sans distinction</p>	<p>Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi je vous confirme que la Poste Suisse octroie depuis le 1^{er} janvier 2013 une garantie de 24 mois sur tous les produits qu'elle vend (inclus Apple iPhone et iPad).</p>

 Réponse du 11.1.2013	2 ans sans distinction	Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir mettre notre société dans la liste de celle qui offre une garantie (Garantie) de deux ans sur tous les produits Apple depuis le 1.1.2013.
 Pas de réponse	2 ans sans distinction	Pas de réponse, mais délai de 2 ans ressort des conditions contractuelles
 Réponse du 10.1.2013 (traduction)	2 ans sans distinction	Nous pouvons vous confirmer que Migros propose une garantie (Garantie) de deux ans sans exception sur tous les produits, donc y compris les articles de la marque Apple.
 Réponse du 15.1.2013	2 ans sans distinction	Je vous confirme par la présente qu'une garantie de 24 mois est donnée aux produits techniques vendus dès 2013. (toute marque inclus apple). Une communication magasin est prévue pour le jeudi 17.01.2013 en interne et sera également affichée prochainement dans les magasins pour les clients.
 Pas de réponse	1 an ou év. 2 ans, mais distinction <i>A vérifier</i>	Pas de réponse directe, mais même si indique offrir la garantie du vendeur de 2 ans, n'offre qu'un an pour les défauts survenus après l'achat par le biais de la garantie du fabricant Apple